

La formation des professionnels de santé à l'aune de la réforme et de l'Europe

Le projet de loi santé et son volet de formation en particulier franchit les étapes parlementaires. Retour sur les enjeux de ce texte avec maître Hugo-Bernard Pouillaude, avocat et universitaire spécialisé dans les questions de droit et de santé.

En préambule, le constat. *« Il faut reconnaître que le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, d'un point de vue d'ingénierie parlementaire, a suivi une procédure assez classique. Et plutôt rapide »*, explique maître Hugo-Bernard Pouillaude, avocat au cabinet Houdard et maître de conférences à l'université Paris XII. En effet, après quelque 1700 amendements présentés, le texte a été proposé en février par le gouvernement, puis adopté en première lecture le 26 mars dernier par l'Assemblée nationale. *« Entre le Sénat et l'Assemblée nationale, le texte est donc un peu différent, et nous allons entrer dans une procédure de commission mixte paritaire et d'allers-retours entre les deux chambres. Mais s'il existe encore des incertitudes sur le contenu du véhicule législatif lui-même, ce ne sera que plus tard, lorsqu'on rentrera dans le détail, à savoir dans les décrets d'application, les arrêtés ministériels et la prise de décision à chaque niveau d'université, que les véritables difficultés se manifesteront »*, analyse l'homme de loi. Démonstration à l'appui.

Articuler la loi santé et code de l'Éducation

Ainsi, au titre des décrets il va falloir articuler la loi santé avec le code de l'Éducation, *« et au titre des arrêtés, on va avoir un certain nombre d'arbitrages à prendre, notamment en matière budgétaire »*. Ensuite, université par université, beaucoup de choses vont être abordées. *« Par exemple, aujourd'hui, la licence est organisée par discipline et chaque discipline tient à sa spécificité. Dans chaque université, les unités de formation et de recherche ont leur diplôme accrédité »*. Et les accréditations sont des procédures longues et contraintes. *« Quand on parle de la réforme de la PACES avec l'introduction de mineure et de majeure santé, cela veut dire qu'il va falloir modifier le cursus des licences autres que médicales (biologie, chimie, écoles d'ingénieurs, etc.) et y introduire des matières médicales accréditées par des médecins afin de permettre aux étudiants de revenir en 2e ou 3e année en médecine, s'ils le souhaitent »*, relève Hugo-Bernard Pouillaude.

l'Europe en arrière-fond

A l'arrivée, il sera donc nécessaire de modifier les plaquettes d'enseignement. Ce qui soulève une autre difficulté, liée cette fois-ci à l'harmonisation des critères de formation et de coopération en matière de recherche entre les pays membres de l'Union européenne. A savoir les ECTS ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Schématiquement, ce système, développé dans le cadre du processus de Bologne, lui-même initié à la fin des années 90, permet aux étudiants et aux chercheurs de chaque pays membre de faire reconnaître ses diplômes au sein de l'espace européen. Conséquence, *« il ne faut donc pas seulement modifier*

un texte législatif et un code de l'éducation, mais également prendre en compte les incidences à l'échelle européenne », poursuit Hugo-Bernard Pouillaude.

Passerelles et réorientation vers d'autres métiers liés à la santé

« On peut bien sûr plaider pour des passerelles, mais il faut savoir comment le faire, et cela va donner lieu à des débats compliqués, université par université et UFR par UFR », analyse l'homme de loi, qui note que si « l'ambition de créer des passerelles et de diversifier les profils des étudiants en médecine est bien présente », il n'y a pas -encore- eu de réel débat politique pour comprendre ce qu'on entend par là.

« Doit-on proposer de la philosophie aux étudiants de médecine, par exemple ? Nous devons aussi réfléchir à la manière de réorienter les étudiants qui sont bons mais qui échouent en 1ère année de médecine. Comment leur offrir un avenir ? ». Selon Hugo-Bernard Pouillaude, il existe deux solutions : « les réorienter vers une filière biologie/physique avec une mineure santé, avec l'objectif de rejoindre le cursus médical par la suite ». Mais une autre piste intéressante consisterait à aussi proposer une formation conduisant à d'autres métiers intrinsèquement liés au monde du soin : économistes ou juristes spécialisés en santé, ou encore inspecteurs ou directeurs d'hôpital.